



Conseil de
l'Union européenne

095956/EU XXVII.GP
Eingelangt am 01/04/22

Bruxelles, le 1^{er} avril 2022
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2018/0005 (CNS)

5442/22
COR 1

FISC 16
ECOFIN 49

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DIRECTIVE DU CONSEIL modifiant les directives 2006/112/CE et (UE)
2020/285 en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée

5442/22 COR 1

RZ/sj

ECOFIN.2.B

FR

Page 7, considérant 11:

Au lieu de:

"(11) (...). Ces autres États membres devraient comprendre ceux qui appliquent actuellement des taux réduits et des exonérations avec droit à déduction de la TVA en amont et qui souhaiteraient appliquer des taux réduits non inférieurs à 12 % à des livraisons de biens et prestations de services non énumérées à l'annexe III de la directive 2006/112/CE, des taux réduits inférieurs à 5 % ou des exonérations avec droit à déduction de la TVA en amont autres que ceux qu'ils appliquent actuellement."

lire:

"(11) (...). Ces autres États membres devraient comprendre ceux qui appliquent actuellement des taux réduits et des exonérations avec droit à déduction de la TVA en amont et qui souhaiteraient appliquer des taux réduits non inférieurs à 12 % à des livraisons de biens et prestations de services non énumérées à l'annexe III de la directive 2006/112/CE, des taux réduits inférieurs à 5 % ou des exonérations avec droit à déduction de la TVA en amont à d'autres livraisons de biens et prestations de services que celles qu'ils appliquent actuellement."
